

Délégation départementale de la Charente

Service Santé Environnement

Rapport sur la qualité des eaux de baignade en CHARENTE

Saison 2023

En France, le contrôle de la qualité des eaux de baignade en eau douce et en eau de mer fait l'objet d'un suivi par le ministère chargé de la santé. Chaque année, en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées, plus de 33 000 prélèvements d'eau sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire qui est organisé par les Agences Régionales de Santé en application des dispositions du Code de la Santé publique. Les résultats sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>.

La connaissance de la qualité de l'eau permet :

- de prévenir des risques sanitaires liés à la baignade pouvant être induits par d'éventuels rejets ou dysfonctionnements des réseaux d'assainissement en amont du site de baignade,
- une meilleure maîtrise pour les collectivités des pollutions engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

En Charente, 13 sites de baignade ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire en 2023.

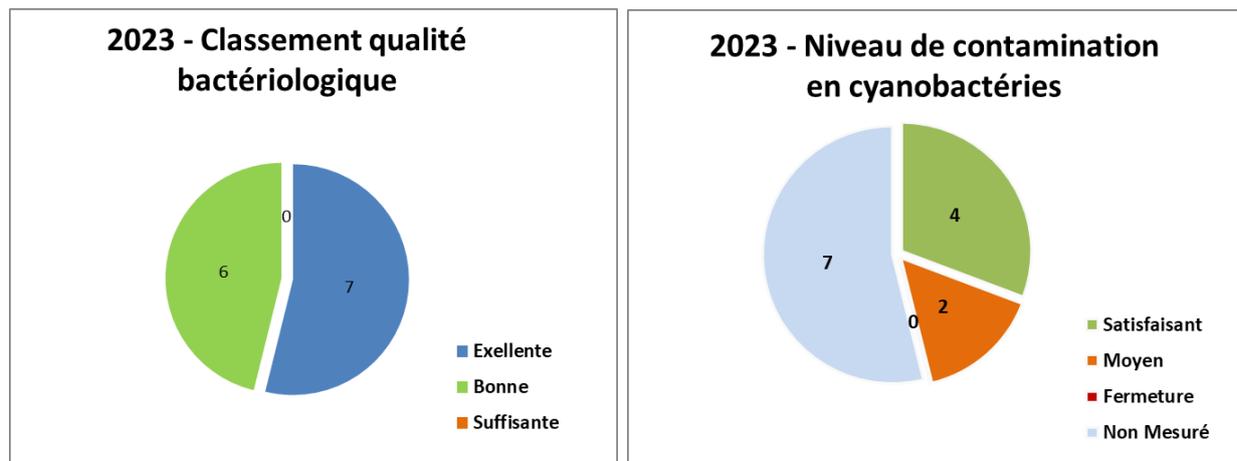
Commune du site	Nom du site	Cours d'eau ou plan d'eau
AUBETERRE SUR DRONNE	BAIGNADE MUNICIPALE	Rivière La Dronne
CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	BAIN DES DAMES	Rivière la Charente
CONDAC	REJALLANT	Rivière la Charente
CONDAC	BAIGNADE SPORT NATURE (<i>nouveau site</i>)	Rivière la Charente
ECURAS	VILLAGE LE CHAT	Plan d'eau du village vacances
GOURS (LES)	BAIGNADE DE POINT FOLLE	Plan d'eau des Gours
LAMERAC	LA VERGNE	Etang de Lamerac
MARSAC	LA GRANDE ILE	Rivière la Charente
PRESSIGNAC	LA GUERLIE	Retenue secondaire de Lavaud
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	LA GRANDE PRAIRIE	Plan d'eau de la Grande Prairie
VARS	LE PORTAL	Rivière la Charente
VILLEFAGNAN	LES TROIS FONTAINES	Plan d'eau de Villefagnan
VINDELLE	LES PETITS ESSARDS	Rivière la Charente

Pour chaque baignade, un prélèvement est effectué 15 jours avant la date d'ouverture, puis, deux prélèvements d'eau mensuels sont réalisés pendant la saison. Les paramètres tels que les conditions

météorologiques, la présence de macropolluants... sont relevés et des analyses bactériologiques, chimiques et d'algues (cyanobactéries) sont effectuées.

En 2023, 7 baignades sur 13 ont été classées excellentes et 6 baignades bonnes selon les résultats des paramètres bactériologiques obtenus sur les 4 dernières années (2020 – 2023) comme décrit dans la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006.

Le niveau de contamination en cyanobactéries est satisfaisant pour 4 baignades, moyen pour 2 baignades. Les 7 autres baignades, du fait de leur site d'implantation et de la nature de leurs eaux n'ont pas fait l'objet d'un suivi pour le paramètre cyanobactérie. La méthode de classement ainsi que les critères d'évaluation des cyanobactéries sont présentés en annexe.



Chaque personne responsable d'une baignade doit en élaborer le profil qui a pour objectif d'une part d'identifier les sources de pollution susceptibles d'influencer la qualité des eaux de la baignade et d'autre part de mettre en place des mesures de gestion préventives.

En fonction du classement des eaux (excellente, bonne, suffisante ou insuffisante), la périodicité de révision des profils est fixée comme ci-dessous :

- ✓ Baignade de qualité « excellente », le profil n'est pas révisé,
- ✓ Baignade de qualité « bonne » : révision tous les 4 ans,
- ✓ Baignade de qualité « suffisante » : révision tous les 3 ans,
- ✓ Baignade de qualité « insuffisante » : révision tous les 2 ans.

La baignade de Condac, à Rejallant, a été classée comme suffisante pendant 4 ans. Le gestionnaire a révisé le profil avant la saison 2023. Cette révision a permis d'inclure la baignade Sport Nature qui est située à proximité. Les eaux des 2 sites de baignade de Condac sont classées de bonne qualité en 2023.

Lorsque le profil de baignade indique un risque de prolifération de cyanobactéries, le responsable de la baignade en assure une surveillance appropriée et ce paramètre est inclus dans le contrôle sanitaire.

Nouvelle instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative:

Une nouvelle instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et pêche récréative a été publiée le 6 avril 2021. Sa mise en place a été réalisée à partir de la saison 2022.

Cette instruction prend en compte l'actualisation de la liste des espèces de cyanobactéries toxigènes, de nouvelles valeurs toxicologiques de référence de certaines toxines, et fixe de nouveaux seuils de gestion.

Le planning des prélèvements du contrôle sanitaire reste inchangé. Seuls les paramètres relatifs à la recherche de cyanobactéries sont modifiés. Le nombre de cellule total de cyanobactéries est remplacé par le calcul du biovolume correspondant au volume de cellules de cyanobactéries toxigènes dans une quantité unitaire. La recherche de cyanobactéries devenant hebdomadaire lorsque la présence de cyanobactéries toxigènes est identifiée.

La fermeture de la baignade est basée sur la présence de toxine au-delà du seuil sanitaire fixé par toxine (cf. tableau en annexe).

Trois sites ont fait l'objet d'un suivi renforcé pour les cyanobactéries en 2023: la baignade de Point Folle aux Gours, le plan d'eau du village le Chat à Ecuras (baignade privée) et le plan d'eau de la Guerlie à Pressignac. Trois autres sites ont été suivis une fois en juillet et en août cette année.

Malgré un été très chaud, et l'absence de pluie, aucun site de baignade n'a été fermé dû à la présence de cyanotoxines.

Le site de Point Folle a eu un suivi bimensuel, mais n'a pas présenté de développement important de cyanobactéries. La qualité de ce paramètre a été améliorée depuis la vidange réalisée en 2020.

Le biovolume le plus élevé a été trouvé fin juillet (2,5 mm³ pour 37 600 cellules de cyanobactéries), sur le site d'Ecuras. Ce site a présenté 3 fois un biovolume supérieur à 1 mm³. Le site de La Guerlie n'a présenté qu'une valeur de biovolume supérieur à 1 mm³, fin août. Ces deux sites ont eu suivi hebdomadaire sur ce paramètre.

Les analyses relatives aux cyanobactéries ont été sous traitées par le laboratoire départemental de la Charente, titulaire du marché public relatif au contrôle sanitaire des eaux de loisirs, au laboratoire départemental de la Dordogne.

Baignades en eaux douces - Historique des classements par site									
Commune du site	Nom du site	Cours d'eau ou plan d'eau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AUBETERRE-SUR-DRONNE	BAIGNADE MUNICIPALE	RIVIERE LA DRONNE	B	E	E	E	E	B	B
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	BAIN DES DAMES	RIVIERE LA CHARENTE	E	E	E	E	B	B	B
CONDAC	PETITE BAIGNADE-REJALLANT	RIVIERE LA CHARENTE	B	B	S	S	S	S	B
CONDAC	GRANDE BAIGNADE-SPORT NATURE	RIVIERE LA CHARENTE					nouvelle	nouvelle	B
ECURAS	VILLAGE LE CHAT	PLAN D'EAU DU VILLAGE DE VACANCES	E	E	E	E	E	E	E
GOURS (LES)	POINT FOLLE	PLAN D'EAU DES GOURS	E	E	E	E	E	E	E
MARSAC	LA GRANDE ILE	RIVIERE LA CHARENTE	E	E	E	E	B	B	B
MONTMERAC	LA VERGNE	ETANG DE LAMERAC	E	E	E	E	E	E	E
PRESSIGNAC	LA GUERLIE	RETENUE SECONDAIRE DE LAVAUD	E	E	E	E	E	E	E
SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	LA GRANDE PRAIRIE	PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE	E	E	E	E	E	E	E
VARS	LE PORTAL	RIVIERE LA CHARENTE	E	E	E	E	B	B	B
VILLEFAGNAN	LES TROIS FONTAINES	PLAN D'EAU DE VILLEFAGNAN	E	E	E	E	B	B	E
VINDELLE	LES PETITS ESSARDS	RIVIERE LA CHARENTE	E	E	E	E	E	E	E

Classification :
E: Excellente qualité - B: Bonne qualité - S: Qualité suffisante - I: Qualité insuffisante

En conclusion, 54% des eaux de baignade charentaises ont une qualité bactériologique classée excellente, et 46% bonne.

ANNEXE

CLASSEMENT DES BAINADES

Paramètres	QUALITÉ EXCELLENTE	QUALITÉ BONNE	QUALITÉ SUFFISANTE	QUALITÉ INSUFFISANTE
Entérocoques fécaux	95 ^{ème} percentile ≤200 UFC*/100 mL	95 ^{ème} percentile ≤ 400 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile ≤300 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile >330 UFC*/100 mL
<i>Escherichia coli</i>	95 ^{ème} percentile ≤500 UFC*/100 mL	95 ^{ème} percentile ≤ 1000 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile ≤900 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile >900 UFC*/100 mL
<i>EAU CONFORME</i>				<i>EAU NON CONFORME</i>

*UFC : Unité Formant Colonies

MESURES DE GESTION RELATIVES AUX CYANOBACTERIES

		Niveau de vigilance	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2
Cellule de cyanobactéries /mL d'eau	Absence de cyanobactéries toxigènes Chlorophylle a <10µg/l	Chlorophylle a >10µg/l	Somme des biovolumes > 1mm ³ /L	Toxine(s) > seuil sanitaire
Mesures de gestion		Suivi des concentrations hebdomadaire	Suivi des concentrations hebdomadaires	Baignade interdite Informations Interdiction de consommer les produits de la pêche Suivi des concentrations hebdomadaires

VALEURS DE GESTION RELATIVES AUX CYANOTOXINES

Instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et pêche récréative du 6 avril 2021.

Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Valeur de gestion (µg/l)	0,3 µg/l	42 µg/l	Limite de détection	30 µg/l

Qualité des eaux de baignade

en Charente

— EDITION —
2024
Classement 2023*

Connaître la qualité des eaux de baignade en eau douce est un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs. Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

13 sites de baignade contrôlés
100 % des sites conformes en 2023

Retrouvez les dernières analyses sur :
baignades.sante.gouv.fr



* Classement établi sur la base des résultats d'analyse des paramètres Escherichia Coli et entérocoques intestinaux obtenus durant les saisons estivales 2020 à 2023 - Directive européenne n°2006/1/CEE - Des baignades pourront cependant être fermées en cas de prolifération anormale de cyanobactéries



QUALITÉ DE L'EAU

BAIGNADE CONFORME	Eau de qualité excellente	
	Eau de bonne qualité	
	Eau de qualité suffisante	
BAIGNADE NON CONFORME	Eau de qualité insuffisante	
	Non classée	

NIVEAU DE CONTAMINATION EN CYANOBACTÉRIES

Satisfaisant
Moyen, contrôle renforcé
Excessif, fermeture temporaire en cours de saison
Non contrôlé



Agence Régionale de Santé
Délégation départementale de la Charente
8 rue du Père Joseph Wrésinski - CS 22321
16023 Angoulême
Standard : 09 69 37 00 33

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr